

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Guillaume Barazzone, Mario Cavaleri, Michel Forni, Jean-Claude Ducrot, Nelly Guichard, Guy Mettan, Pascal Pétroz, Didier Bonny et François Gillet

Date de dépôt : 30 juin 2009

Proposition de motion

demandant à l'Etat d'instaurer des incitations favorisant l'acquisition de véhicules peu polluants destinés à l'exercice de la profession de chauffeur de taxi à Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- le protocole de Kyoto dans lequel la Suisse s'est engagée à diminuer ses émissions de gaz à effets de serre de 8% d'ici à 2010 par rapport à 1990;
- la loi fédérale sur le CO₂, du 8 octobre 1999 (RS 647.71) prévoyant que les gaz à effets de serre doivent diminuer de 10% d'ici 2010 par rapport à 1990 (moins 8% pour les émissions dues au CO₂ et moins 15% pour celles provenant des combustibles);
- la version révisée du plan de mesures OPAir 2003-2010 approuvée par le Conseil d'Etat en 2008;
- le constat de l'insuffisance des mesures prises jusqu'à présent pour atteindre les objectifs fixés par la loi sur le CO₂;
- les taux élevés, au regard des normes fédérales, de gaz polluants et particules fines dans l'air genevois;
- le grand nombre de taxis enregistrés à Genève (900 taxis jaunes et 280 taxis bleus);
- la procédure de consultation ayant lieu actuellement concernant les principes directeurs de la nouvelle loi sur les taxis;
- l'usage prépondérant de ce mode de transport dans une ville internationale et touristique telle que Genève;

- la décision annoncée par le maire de New York de rendre d'ici 2012 tous les taxis new-yorkais hybrides à raison de 300 nouveaux véhicules hybrides par mois;
- le faible taux de véhicules hybrides ou fonctionnant à gaz observé dans la flotte des taxis genevois;
- l'intérêt écologique et économique à utiliser des véhicules hybrides, fonctionnant au gaz ou ayant un système de « Stop and Go » (véhicules s'arrêtant automatiquement à l'arrêt et redémarrant automatiquement, soit sans redémarrage par le conducteur),

invite le Conseil d'Etat

à mettre en place un système incitatif favorisant l'acquisition, aux fins de l'exercice de la profession de chauffeur de taxi, de :

- véhicules automobiles hybrides;
 - véhicules automobiles fonctionnant au gaz,
- ou
- véhicules automobiles munis d'un système « Stop and Go ».

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Malgré les différentes mesures prises ces dernières années, la qualité de l'air laisse toujours à désirer à Genève et les résultats d'analyses publiées récemment restent alarmants. Les valeurs limites d'émissions de gaz polluants fixées par la loi n'étant actuellement toujours pas respectées, il y a tout lieu de s'inquiéter pour l'environnement et la santé de la population. Il est ainsi urgent d'adopter des dispositions plus contraignantes, faute de quoi aucune amélioration n'est à espérer avant 2020.

En signant le protocole de Kyoto, la Suisse a pris l'engagement de réduire ses émissions de CO₂ pour lutter contre le changement climatique. Selon la loi fédérale sur le CO₂ découlant du protocole, les émissions de combustibles devront diminuer de 15% entre 1990 et 2010, tandis que celles des carburants de 8% dans le même laps de temps. Alors que le premier objectif sera vraisemblablement atteint, il n'en va pas de même pour le second, les émissions de CO₂ enregistrées en 2007 étant de 11,4% plus élevées qu'en 1990. Le trafic individuel motorisé en est principalement responsable. En outre, l'achat de certificats à l'étranger rendu possible par le protocole de Kyoto ne suffira pas non plus à remplir les buts fixés par la Suisse. Avec une moyenne de 183 g/km de CO₂ en 2007, la flotte des véhicules suisses bat des records d'émissions dépassant de 13% la moyenne européenne.

A Genève

En 2006, 23% des émissions de CO₂ étaient dues aux voitures de tourisme (données du service cantonal de protection de l'air – SCPA). Le nombre de véhicules et de kilomètres parcourus est en constante augmentation. Cela freine les efforts déployés à Genève pour assainir la qualité de l'air, qui ne respecte toujours pas les valeurs limites fixées par la Confédération.

Les taxis genevois participent à cette frénésie. Ils sont près de 1000 à sillonner les routes de la ville et du canton (souvent durant de nombreuses heures et l'on compte parmi eux davantage de grosses berlines (et dans certains cas de vieilles voitures en très mauvais état) que de petites cylindrées. Les avantages des véhicules hybrides, fonctionnant au gaz ou munis d'un système de « Stop and Go », sont importants. La consommation d'essence est moins élevée que pour des véhicules classiques, les moteurs robustes et fiables. A noter que le moteur électrique est particulièrement bien

adapté au rythme de conduite des taxis et permet de réduire singulièrement la consommation d'essence, notamment lors des nombreux redémarrages dans les files d'attente.

S'agissant du prix d'achat de tels véhicules, les économies de carburant réalisées permettent de compenser rapidement le surcoût lié à l'acquisition d'une voiture hybride, fonctionnant à gaz ou muni d'un système de "Stop and Go".

L'impulsion verte du maire de New York

La proposition de Michael Bloomberg émise début 2007 participe à la révolution verte souhaitée par le président Obama. La flotte des taxis new-yorkais deviendra beaucoup moins polluante d'ici 2012 à une cadence de 300 nouvelles voitures hybrides par mois. Pour atteindre ces objectifs dans les délais impartis, un accord a été conclu avec des fabricants automobiles.

En terme de qualité d'air, la mise aux normes hybrides de 13 000 véhicules équivaldra à la suppression de 32 000 voitures individuelles.

Loin de vouloir imposer une conversion obligatoire au régime hybride, l'idée de cette motion est de demander au Conseil d'Etat de mettre en place un système incitatif (subvention ou autre système d'incitation législatif dans le cadre de la mise en place d'un service public de taxi) favorisant l'acquisition de véhicules moins polluants destinés à l'exercice de la profession de chauffeur de taxi dans le canton de Genève. Ces incitations permettront aux chauffeurs de taxi genevois d'adopter une conduite plus écologique en vue d'une amélioration notable de la qualité de l'air à Genève, sans surcoût.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de faire bon accueil à cette motion.